

Bertrand  
**TRUTTMANN**



Jean-Baptiste  
**NICOLAS**

Stéphanie  
**MORICE**

46, Avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN BICETRE

[constat@act94.com](mailto:constat@act94.com)

01.49.87.08.05

Site web: <http://www.dtn-huissiers.fr>



## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

*Article 35 du décret n°2006-936 du 27 juillet 2006 modifié par décret n°2009-160 du 12 février 2009*

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE VINGT TROIS  
JANVIER**

**DE 14H A 15H10**

*A LA REQUETE DE :*

La SOCIETE CREDIT LOGEMENT, société anonyme au capital de 1.259.850.270,00 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 302 493 275, dont le siège social est 50 Boulevard Sébastopol - 75003 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège,

Pour qui domicile est élu :

**Maître Corinne TACNET**, Avocat au Barreau du Val de Marne, demeurant 60 rue Jean Jaurès - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, Téléphone : 01.47.06.94.22, Vestiaire PC 118, Lequel se constitue et occupera pour lui sur les présentes poursuites de saisie immobilière.

*Je, Bertrand TRUTTMANN, Membre de la Société Civile Professionnelle DEVAUD –TRUTTMANN et NICOLAS, Commissaires de Justice Associés près le Tribunal Judiciaire de CRETEIL, demeurant au KREMLIN BICETRE (94270) 46, avenue de Fontainebleau, soussigné,*

Commis par ordonnance rendue sur requête par Madame la Vice-Présidente du Tribunal de Judiciaire de CRETEIL, en date du 11 Janvier 2024.

AVEC LA MISSION :

- se rendre sur les lieux A SUCY EN BRIE (Val de Marne), 17 rue de Vesvres, cadastré section AX 11°91,
  - visiter lesdits lieux appartenant à Monsieur Mohamed DIARISSO, constater et décrire leurs conditions d'occupation et leur consistance,
  - se faire communiquer les nom et adresse du syndic de la copropriété et se faire remettre par celui-ci le carnet d'entretien de l'immeuble,
- Et s'il y a lieu, pour les besoins de la vente
- mesurer où faire mesurer la surface telle que définie par la Loi CARREZ » du 18 Décembre 1996,

DISONS que l'Huissier pourra être assisté d'un géomètre chargé d'effectuer le métré des lieux et d'un contrôleur agréé chargé de rechercher dans les locaux la présence de plomb, de termites et d'amiante,

DISONS que l'Huissier commis pourra se faire assister d'un Commissaire de Police et d'un serrurier, ou à défaut de deux témoins, en cas de nécessité dûment constatée et visée au PV et après deux tentatives infructueuses,

DISONS qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

DISONS que la présente ordonnance sera exécutoire sur minute et par provision.

DISONS enfin que les frais justifiés de constat seront compris en frais privilégiés de saisie immobilière.

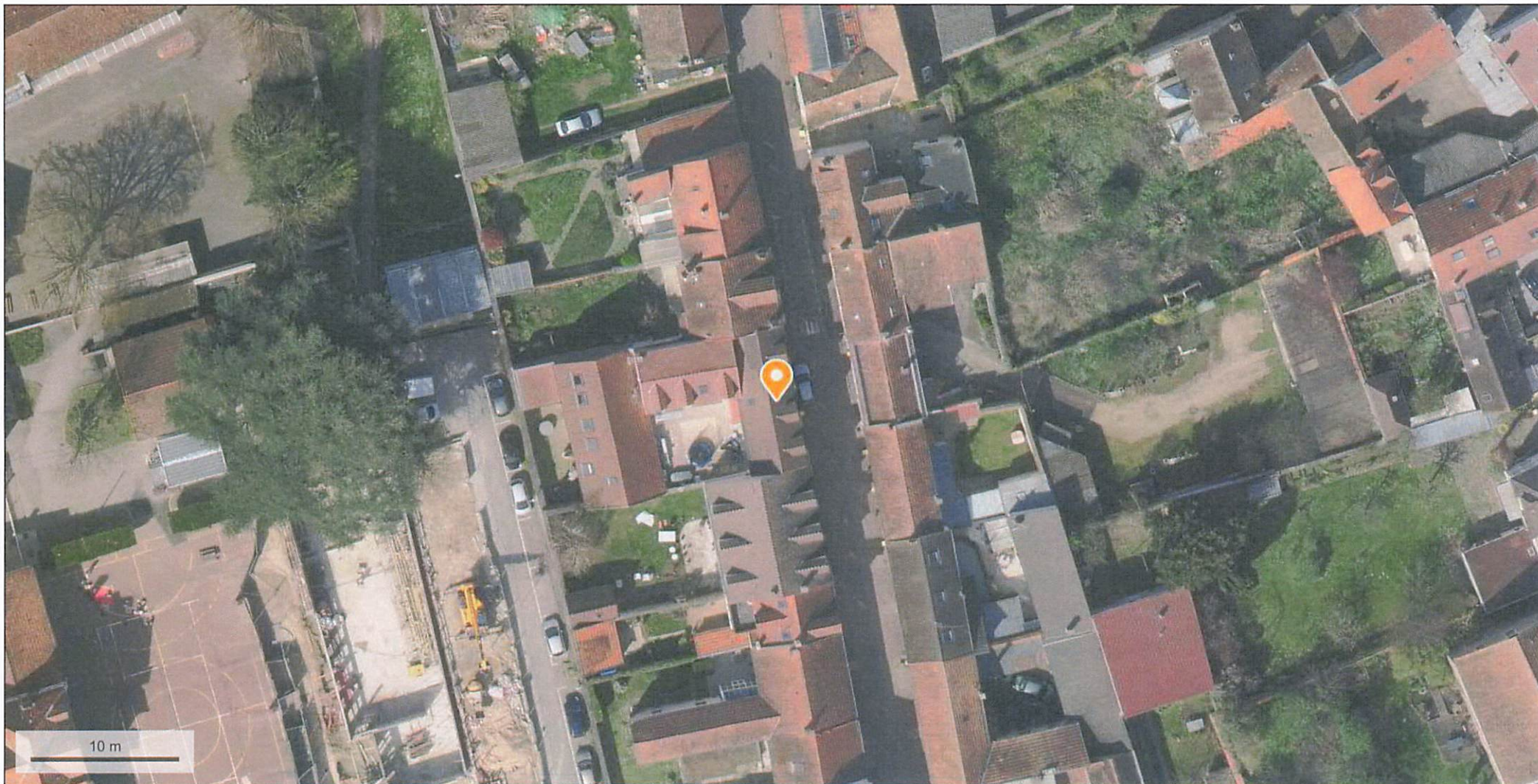
J'AI PROCÉDE COMME SUIV A MA MISSION :

Me suis transporté ce jour sur place à SUCY EN BRIE, 17 rue de VESVRES à 14h. en présence du serrurier, de deux témoins et du géomètre.

La présence de ces personnes fut nécessaire du fait de l'absence de réaction de l'occupant à mes messages, et avis laissés dans sa boîte aux lettres, ainsi que remis par le syndic bénévole qui demeure au premier étage.

Après avoir frappé à la porte, personne ne répondant à mes appels, je fais procéder à l'ouverture par le serrurier. Durant le travail du serrurier, la porte s'ouvre et une personne nous donne accès au lieu après quelques explications. Ce dernier me déclare avoir oublié de me contacter lorsque le voisin lui a donné mon message.

Où je procède aux constatations suivantes :



© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 2° 31' 09" E  
Latitude : 48° 46' 11" N





# **DESCRIPTION DU BIEN**

## **DESIGNATION**

### **DESIGNATION GENERALE DE L'IMMEUBLE :**

**Dans an ensemble immobilier sis 17 rue de Vesvres i SUCY EN BRIE (Val de Marne), cadastré section AX n°91 pour une contenance de 0011a 03a 93ca,**

**Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet :**

**-d'un EDD-RCP dressé par Maitre VAN CAMELBEKE, Notaire à PARIS en date du 15 Juillet 2002, publié le 16 Septembre 2002, volume 2002 P n°4556, modifié suivant acte de Maitre LEMAIRE du 7 mai 2007, publié le 31 Mai\_ 2007, volume 2007 P n°2631,**

**Le lot n°11 :**

**Dans le Bâtiment A, an rez-de-chaussée, à droit dans le hall commun: entrée avec placard, séjour avec coin cuisine et salle de bains avec WC attenante, chambre.**

### **DESCRIPTIF DE L'IMMEUBLE :**

A cette adresse s'élève un immeuble d'un étage sur rez de chaussée, avec combles aménagés.

Chauffage électrique ;

Syndic bénévole : monsieur DJABRI demeurant au 17 rue VESVRES à Sucy en brie

### **OCCUPATION DES LIEUX :**

- Les lieux sont occupés par \_\_\_\_\_ qui me déclare être titulaire d'un bail de 2018 moyennant un loyer de 840 euros. Il ne me remet pas copie dudit bail

### **L'appartement au rez de chaussée porte droite est composé :**

Une entrée, coin cuisine, deux pièces, salle de bains/wc, une pièce en sous sol.

## **ENTREE**

Le sol est recouvert de carrelage, en bon état d'usage,  
Les murs sont recouverts de peinture, en bon état d'usage.  
Le plafond est recouvert de peinture, en bon état d'usage

Cet espace est équipé :

- D'un interphone.
- D'un placard mural ouvert sous l'escalier,
- D'un compteur électrique avec disjoncteur et tableau de fusibles
- D'un radiateur de chauffage électrique

## **PIECE**

Porte droite :

Le sol est recouvert d'un parquet stratifié, en bon état d'usage,  
Les murs sont recouverts de peinture, en bon état d'usage,  
Le plafond est recouvert de peinture en bon état d'usage.

Cet espace est équipé :

- D'un radiateur électrique,
- D'un éclairage plafonnier.
- D'une fenêtre bois avec double vitrage et volet donnant sur rue, avec une grille d'aération.

## **PIECE**

Porte gauche

Pièce borgne

Le sol est recouvert d'un carrelage en bon état d'usage,  
Les murs est recouvert de peinture en bon état d'usage, excepté un trou dans le mur retour gauche  
Le plafond est recouvert de peinture en bon état d'usage.

Cet espace est équipé :

- D'un point lumineux plafonnier,
- De deux radiateurs de chauffage électrique,

Cette pièce est aménagée d'un coin cuisine , et donne accès à la salle de bains/wc, et au sous sol.

## COIN - CUISINE

### Coté gauche de la pièce :

Le sol est recouvert de carrelage, en bon état d'usage,  
Les murs sont recouverts de peinture, en bon état d'usage.  
Le plafond est recouvert de peinture en bon état d'usage

### Cet espace est équipé :

- D'un évier en inox, alimenté par un robinet , reposant sur placard
- D'un point lumineux au plafond en mauvais état,
- D'une hotte aspirante,
- D'une installation pour machine à laver,
- D'un plan de travail en longiligne le long du mur gauche, reposant sur un placard, avec l'électroménager encastré.

## SALLE DE BAINS / WC

### Porte gauche

Le sol est recouvert d'un carrelage en bon état d'usage,  
Les murs est recouvert de carrelage en bon état d'usage,  
Le plafond est recouvert de peinture en bon état d'usage.

### Cette pièce est équipée :

- D'une vasque alimentée par un robinet, reposant sur meuble en mauvais état,
- D'une baignoire avec système douche, avec protection murale carrelage
- D'une cuvette WC avec chasse d'eau dossier,
- D'un ballon d'eau chaude, Altech de 100 litres
- D'une bouche d'aération haute ,
- D'un point lumineux plafonnier.

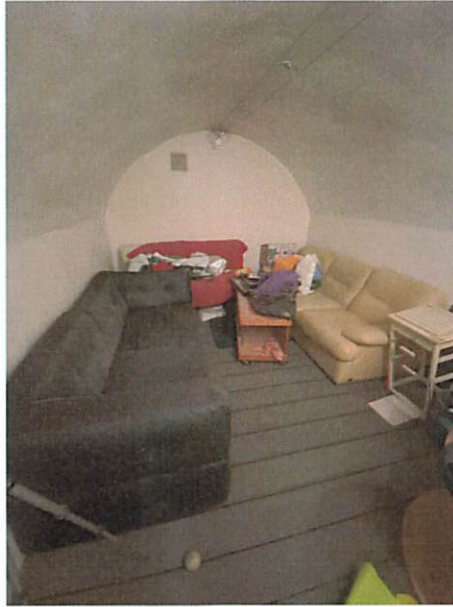
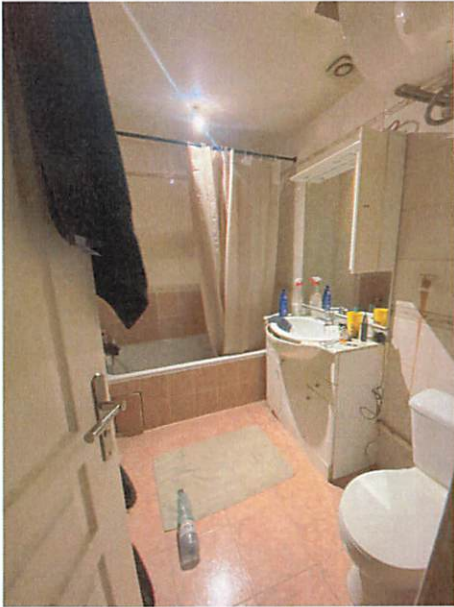
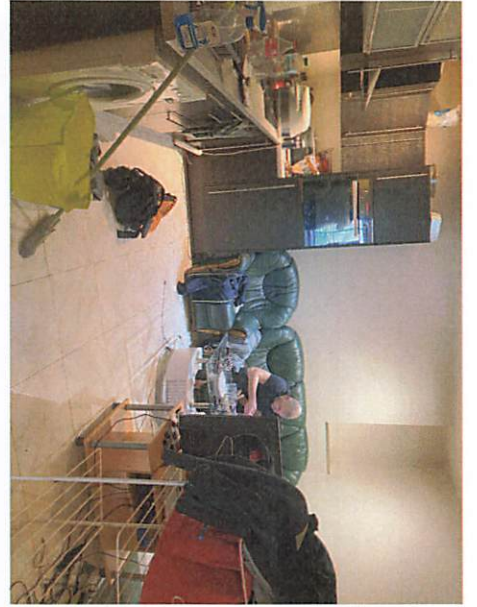
## PIECE SOUS SOL

### Pièce voutée

Le sol est recouvert de lamelles plastiques en état d'usage,  
Les murs est recouvert de peinture en bon état d'usage,  
Le plafond est recouvert de peinture en bon état d'usage.

### Cette pièce est équipée :

- D'une bouche d'aération,
- D'un point lumineux au plafond





**Telles sont mes constatations.**

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

Signature de l'Huissier de Justice.

